

Modalités de mise en œuvre de la formation



ODPC n°1972



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

Pour chacun des stages, la facturation sera effectuée au terme de l'action.

Suivi et modalités d'évaluation de la formation

Voir le dispositif d'évaluation des formations proposé par Cesap Formation (page 129).

Accessibilité

- Accessibilité des locaux : Cesap Formation est un établissement recevant du public de 5^e catégorie de type R. Nos installations sont conformes aux règles de sécurité en vigueur et nos salles de formation sont accessibles aux personnes handicapées.
- Adaptation des moyens de la formation : les moyens de la formation sont adaptés au cas par cas afin de s'ajuster au plus près des besoins des personnes concernées. Nous consulter.

Référent handicap

Une info ? Une question ? Contactez-nous :

refhandicap.formation@cesap.asso.fr

Horaires

Les stages se déroulent généralement de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Des pauses sont prévues dans la matinée et l'après-midi. Elles seront précisées par les intervenants, ainsi que les horaires détaillés de la formation.

Contrôle des présences

Les formateurs et les stagiaires signent chaque jour, le matin et l'après-midi, une feuille d'émargement permettant d'attester de la présence de chacun à chaque demi-journée de travail.

Absences

Pour toute absence, vous devez contacter notre secrétariat au 01 53 20 68 58 formation@cesap.asso.fr avec qui vous pourrez régler les formalités nécessaires. Toute heure d'absence sera déduite du certificat de réalisation.

Certificat de réalisation

À la fin du stage, un certificat de réalisation est délivré à chaque stagiaire. Il précise l'action de formation suivie, la durée et les dates de réalisation. Les certificats de réalisation sont adressés à l'employeur avec la facture en fin de formation.

Les formations individuelles en inter-établissements

Les formations individuelles en inter-établissements se déroulent hors site, en règle générale à Paris dans les locaux de Cesap Formation et regroupent des professionnels de divers établissements. Elles favorisent l'acquisition de connaissances et l'analyse de pratique, sur des thématiques très éclectiques, et nécessitent une inscription individuelle au moyen du bulletin d'inscription (page 130).

- L'inscription doit être accompagnée du montant total du coût de la formation.
- Ce règlement n'est plus remboursable si l'annulation parvient à Cesap Formation moins de 15 jours avant le début de la formation. Néanmoins, le stagiaire peut se faire remplacer.
- Ce règlement sera entièrement remboursé en cas d'annulation du stage par Cesap Formation.
- Toute formation commencée sera intégralement facturée.
- Une convocation et une convention seront envoyées au participant dans la quinzaine précédant le stage.

- Parents, étudiants : Vous souhaitez vous inscrire à un stage inter-établissements ? Contactez-nous.

Les formations intra établissement

Dans le cadre des formations intra établissement, le formateur se rend dans l'établissement pour travailler en équipe pluridisciplinaire.

Cette façon de travailler, extrêmement formatrice, renforce le caractère partagé et transdisciplinaire des actions conduites, et la cohésion des équipes. Certaines formations peuvent être organisées en distanciel. L'établissement qui accueille la formation remet à Cesap Formation la liste des stagiaires et le recueil de leurs attentes et besoins au moins 1 mois avant le début de la formation. Il s'engage à libérer les participants concernés par le stage et à leur communiquer toutes les informations relatives à la prestation en leur communiquant une convocation et un programme. L'organisme de formation demande que les participants soient présents pendant toute la durée du stage. L'établissement s'engage par ailleurs à fournir les moyens adéquats et un environnement approprié à la bonne mise en œuvre de la formation (salle, équipement, matériel, connexion Internet...).

Analyse de la demande

Nous analysons ensemble la demande de l'établissement afin d'ajuster la formation au plus près des besoins et objectifs. Ce travail donne lieu à une proposition qui tient compte des besoins de formation identifiés, du public accueilli, des personnels à former, et des contraintes de réalisation de la formation (durée, dates, etc.). Suite à l'accord du responsable, nous finalisons cette proposition en lien avec le formateur retenu. La proposition définitive fait l'objet d'une convention. Les demandes de formation nécessitant un travail d'analyse conséquent feront l'objet d'une convention et seront facturées sur la base de 550 € par jour.

Délai d'accès

La durée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est estimée à 3 mois environ.

Convention

Suite à l'élaboration du programme, du choix des intervenants, des dates et du coût de la formation, une convention en double exemplaire mentionnant les conditions de réalisation de la formation sera établie pour valider cet accord. Un exemplaire signé est à retourner pour confirmation définitive.

Conditions tarifaires

Le coût pédagogique est indiqué clairement pour chacun des programmes de stage proposés dans ce catalogue, de même que le nombre maximum de participants qu'il convient de respecter par session de formation. À cela s'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs, qui sont facturés au réel des dépenses. Un devis vous sera adressé sur demande. Tous nos tarifs sont nets de taxe.

Majoration

En cas de formation intra établissement organisée conjointement pour plusieurs établissements et demandant plusieurs conventions et plusieurs factures, le coût pédagogique sera majoré de 10%.

Annulation

Si l'établissement souhaite annuler une convention, il devra le faire

au moins 1 mois avant le début de l'action. En cas d'annulation de la part de l'établissement hors des délais précisés ci-dessus, 50% du prix de la formation sera retenu à titre de dédommagement ainsi que le remboursement des frais de séjour et de déplacement engagés pour le formateur.

Formations en distanciel

Certaines formations peuvent être organisées en distanciel. Nous consulter.

Adaptation des moyens de la formation

Les moyens de la formation mis en place dans l'établissement sont adaptés au bon déroulement de la formation (se référer aux spécificités matérielles précisées dans les pages programmes). A minima, l'établissement met à disposition une salle équipée d'un écran de projection, d'un tableau ou paperboard et d'un accès wifi/Internet.

Participation à distance par visioconférence - Lien de connexion incessible

En cas de participation à distance par visioconférence, un lien de connexion sera transmis à chaque stagiaire. Ce lien est non transférable et ne peut, en aucun cas, être communiqué à un tiers. Tout manquement à cette obligation pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

Communication d'une adresse e-mail individuelle pour chaque stagiaire

L'accès aux documents de la formation ainsi qu'à la plateforme de e-learning nécessite la transmission d'une adresse e-mail individuelle pour chaque stagiaire. Une adresse professionnelle est à privilégier ; à défaut, une adresse personnelle pourra être utilisée.

Cette exigence s'applique à l'ensemble des participants, quelle que soit la modalité de formation (présentielle, distanciel ou hybride).

Consultez notre site Internet pour plus d'informations sur les modalités : www.cesap.asso.fr

Qualiopi

Cesap Formation, Documentation, Ressources est certifié Qualiopi au titre de la catégorie « Actions de formation », depuis septembre 2021.

Cesap Formation, Documentation, Ressources

62, rue de la Glacière
75013 PARIS

www.cesap.asso.fr

N° de déclaration d'activité : 11/75/09 382/75

N° SIRET : 775 662 059 00465

Contact et renseignements

Pour vos demandes de formation, nous vous remercions de nous contacter par téléphone au 01 53 20 68 58 ou par courriel à :

formation@cesap.asso.fr

Réclamation : qualite.formation@cesap.asso.fr